

## Compte-rendu de la réunion au ministère du 22/03/2011 sur les permutations

### **Le ministère peu fier mais peu communicant sur le médiocre résultat des mutations interdépartementales.**

A la demande du SNUipp-FSU, le ministère a réuni les délégués du personnel pour faire le bilan des mutations 2011. Avec 29% de taux de satisfaction, jamais le résultat des mutations interdépartementales n'a été aussi bas.

Depuis les modifications de l'organisation et des règles en 2008, le SNUipp-FSU n'a cessé de les contester ainsi qu'exiger une réelle concertation : absence de dialogue, non transparence des simulations effectuées avant modifications des règles, non transparence des calibrages effectués par les recteurs...

A l'issue des mutations 2011, marquées par la rigueur budgétaire et la suppression massive de postes par un changement dans la politique de calibrage par département une fois de plus sans aucune transparence, le SNUipp-FSU a exigé la tenue d'un groupe de travail (et non une réunion d'information) pour obtenir des explications sur les résultats 2011 afin d'y remédier, s'engager à compenser ce résultat lors du mouvement complémentaire d'exeat-ineat et remettre à plat les règles. La DGRH doit également entendre notre demande d'examen des situations humaines les plus difficiles.

Le ministère a répondu partiellement à cette exigence en réunissant les OS\* représentés à la CAPN le 22 mars.

Le SNUipp-FSU y a rappelé ses exigences et a rappelé l'historique des demandes restées sans réponse. Les deux autres syndicats se sont exprimés dans le même sens.

Le ministère après nous avoir remis des éléments statistiques des mutations 2010 (que nous demandions depuis un an !) et des mutations 2011 est resté peu communicant. Concernant les demandes formulées par le SNUipp-FSU :

- *sur l'explication du résultat* : aucune réponse nette mais pas d'opposition à notre analyse sur les raisons budgétaires et sur le renoncement du ministère à réguler les calibrages proposées par les secteurs ;
- *sur l'intervention sur le mouvement complémentaire* : « nous n'avons pas de réponse ni positive ni négative » ;
- *sur le barème* : le ministère commence à entendre notre proposition de progression de barème pour les collègues en rapprochement de conjoints en dispo ou congé parental. C'est la première fois que le ministère entrouvre cette porte. Il est prêt également à discuter des modalités d'attribution des bonifications au titre du handicap (500pts).

Le SNUipp-FSU propose aux collègues non satisfaits d'accompagner notre démarche en utilisant la lettre au ministre mis à leur disposition.

**Les délégués du personnel SNUipp-FSU à la CAPN**